

# Animation du site Natura 2000 FR7200669 « Vallon de la Sandonie » Comité de Pilotage

Bilan provisoire 2019  
Discussions/Echanges

1

# Introduction



## Déroulement de la réunion

1. Rappel : contexte et localisation du site
2. Information et communication
3. Mesures contractuelles non agricoles
4. Suivis des populations de chauves-souris
5. Appui territorial
6. Mesures Agro-environnementales (MAEc)
7. Poursuite animation du Docob 2020/2021

# 1. Rappel : contexte et localisation du site

3







# 1. Rappel : contexte et localisation

## Généralités



0 1 2 km

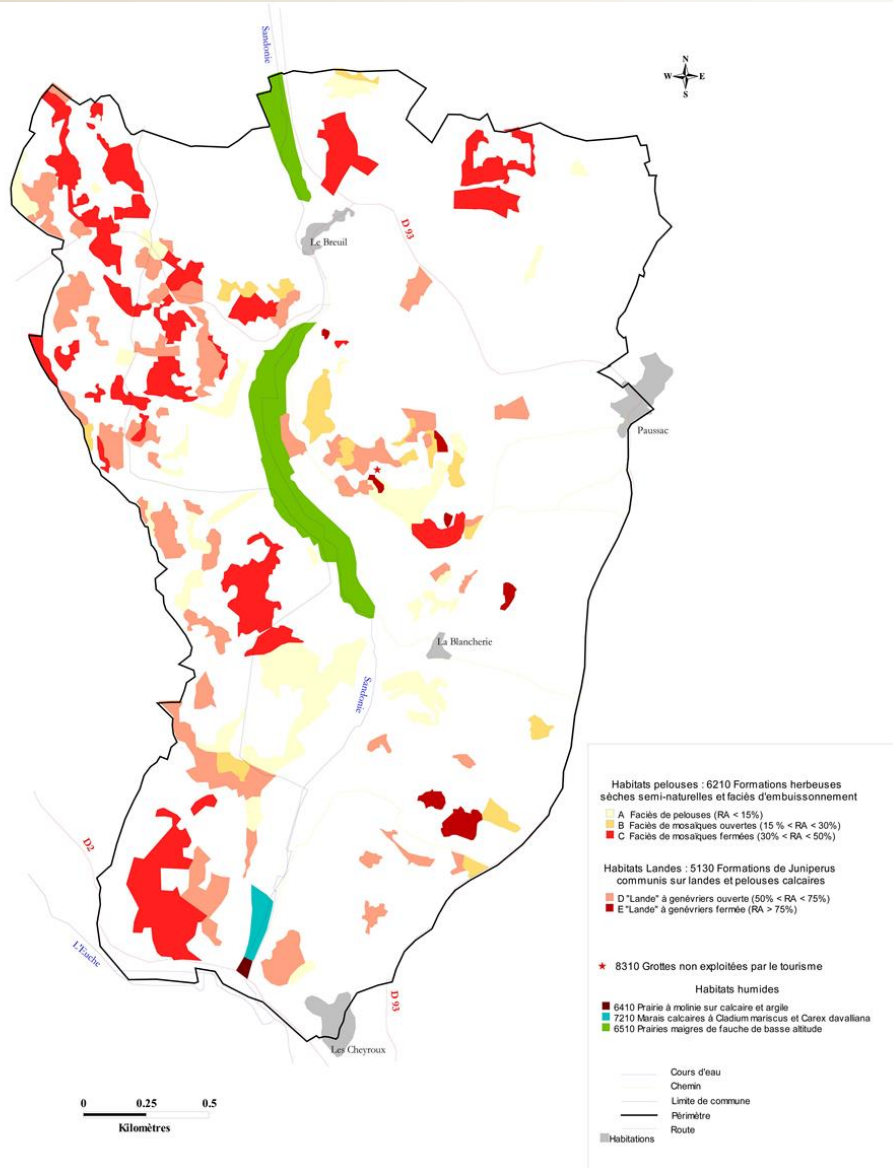
 Périmètre du site Natura 2000  
 Limites communales

- Site : Vallon de la Sandonie  
FR7200669
- Surface : **668** ha
- Commune : **3** communes concernées : **Léguillac-de-Cercles, Paussac-et-Saint-Vivien, Saint-Just**
- **15** espèces d'intérêt (mammifères, insectes...)
- **5** habitats de milieux secs
- **4** habitats de milieux humides
- **1** habitat de grotte

# 1. Rappel : contexte et localisation

## Formations végétales

5



### ► Habitats naturels :

- pelouses calcaires karstiques (6110\*)
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210)
- formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaires (6210)
- formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires (5130),
- formations stables à Buxus sempervirens des pentes rocheuses calcaires (5110).
- prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)
- mégaphorbiaies eutrophes (6430)
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (6410),
- marais calcaires à Cladium mariscus et Carex davalliana (7210\*).
- grottes non exploitées par le tourisme (8310).



# 1. Rappel : contexte et localisation

## Historique du site

- **31/03/1999** : 1<sup>ère</sup> proposition Site d'intérêt communautaires » (pSIC)
- **21/08/2006** : Arrêté de désignation du site Natura 2000 « Vallon de la Sandonie »
- Le Document d'Objectifs, élaboré par le Cen Aquitaine en tant qu'opérateur, a été validé par le Comité de pilotage (COFIL) en **2004**.
- Suite à l'élaboration du Docob, les collectivités locales ont laissé la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'Etat (DDT 24).
- Le DOCOB fait l'objet d'une animation depuis **2007**, conduite par le Cen Aquitaine.



## 2. Information et communication

7



## 2. Information et communication

### 2.1. Site internet

- Mise à jour et harmonisation du site internet : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/sandonie/>

The screenshot shows the website interface for the 'Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Natura2000', 'Le vallon de la Sandonie', 'Téléchargements', and 'Contact'. The main content area contains the following text:

dans le Programme de Développement Rural régional (PDR) de l'Aquitaine dont le Conseil Régional est autorisé de gestion.

Des zones d'action prioritaire (ZAP) sont définies en fonction des enjeux environnementaux liés à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des zones humides et des territoires de parcs naturels régionaux ou nationaux. Pour l'ensemble des MAEC, un agriculteur peut s'engager dans une mesure s'il est situé dans un territoire concerné par un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC). Les MAEC sont financées à 75% par l'Europe dans le cadre du FEADER (via les régions depuis la régionalisation des FEADER) et à 25% par les financeurs nationaux (Agence de l'eau, Conseils généraux, Conseils régionaux, État).

Le Périmètre Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du site Natura 2000 du « vallon de la Sandonie » est un PAEC associé au PAEC principal « Dordogne ». La superficie du territoire PAEC est de 768 ha sur 3 communes : Paussac St-Vivien ; Saint-Just et Légulliac de Cercles.

Below the text is a map titled 'Site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" et territoire PAEC'. The map shows the geographical location of the site and the PAEC territory, with a red outline indicating the PAEC boundary. The map includes labels for 'Légulliac de Cercles' and 'Paussac St-Vivien'. The website logo and a 'Natura 2000' logo are also visible on the page.



## 2. Information et communication

### 2.2. Journée découverte

- Organisation d'une journée découverte en avril 2020 en partenariat avec une association locale
  - Objectif : Expliciter l'intérêt des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Natura 2000 (Contrat ni-ni, MAEC) en mettant en avant les acteurs du territoire



## 2. Information et communication

### 2.3. Autres

10

- Une réunion d'information auprès des exploitants agricoles (octobre 2019)
- Relance téléphonique avec le propriétaire du gouffre de Paussac
- Rencontre avec 1 propriétaire ciblé pour étudier un projet de contrat Natura 2000
- Animation foncière

### 3. Mesures contractuelles ni agricoles ni forestières

11



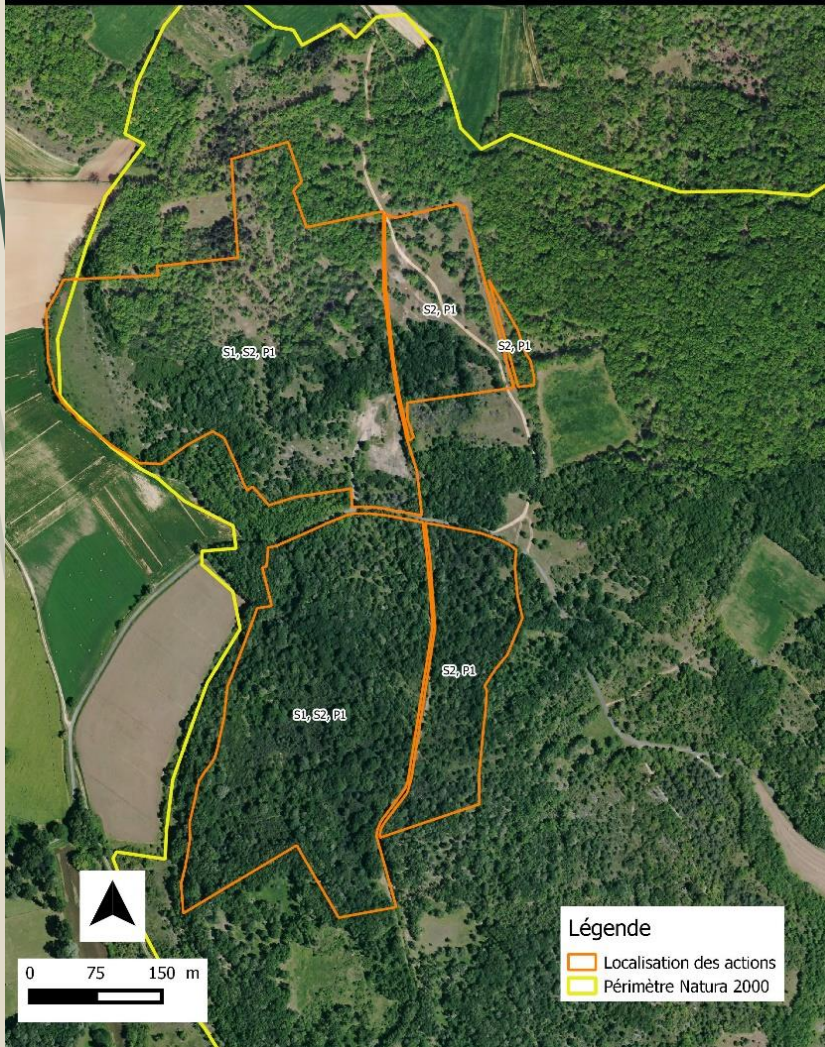


# 3. Mesures contractuelles ni agricoles ni forestières

12

## 3.1. Actions de gestion

Site Natura 2000 FR7200669 "Vallon de la Sandonie"  
Localisation des actions du Contrat Natura 2000 d'entretien des milieux ouverts.



- Poursuite (4<sup>ème</sup> année) du contrat d'entretien des milieux ouverts partie Nord et Sud des Plaines St-Just



# 3. Mesures contractuelles ni agricoles ni forestières

13

## 3.1. Actions de gestion

- La gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts a été réalisée au printemps 2019

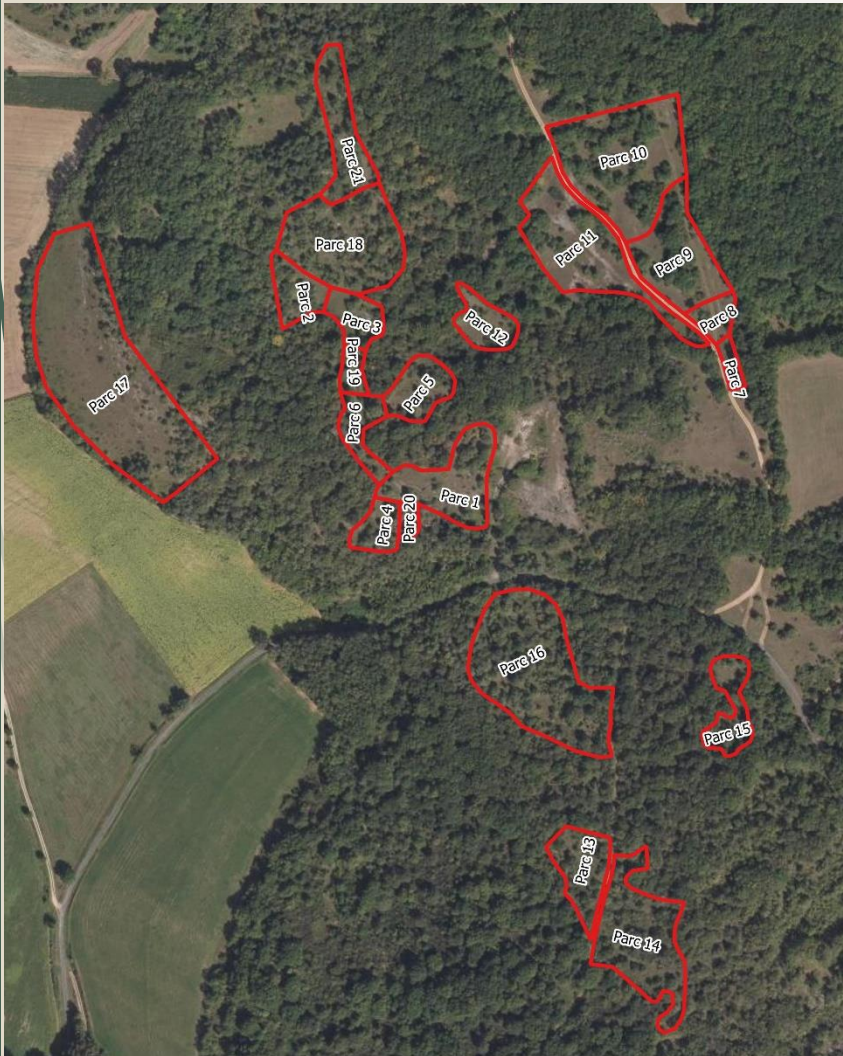
### Cahier de pâturage

#### Informations générales

Nom du site :	Vallon de la Sandonie	Année	2019
Commune :	Paussac-et-Saint-Vivien		
Date et heure d'arrivée :	22/03/2019 à 15h00		
Date et heure de départ :	10/05/2019 à 10h00		
Nbre de jours de pâturage :	44		
Surface pâturée :	6,82 ha		

#### Description de la conduite du troupeau sur le site

Numéro du parc de pâturage	Date et heure d'arrivée	Date et heure de départ	Période totale (Nbre d'heures)	Pâturage de nuit (O/N) si Oui, nbre heure de nuit	Nbre de brebis	Chargement annuel moyen (UGB/ha/an)	Complément fourrager (O/N) si Oui, quantité (kg)
1	22/03/19 à 15h00	24/03/19 à 15h00	48h00	Oui, 22h00	71	0,169	Non
17	24/03/19 à 15h00	24/03/19 à 19h30	4h30	Non	71	0,004	Non
2	24/03/19 à 19h30	25/03/19 à 16h00	20h30	Oui, 11h00	71	0,174	Non
18	25/03/19 à 16h00	25/03/19 à 19h30	3h30	Non	71	0,008	Non
2	25/03/19 à 19h30	26/03/19 à 9h30	14h00	Oui, 11h00	71	0,119	Non
18	26/03/19 à 9h30	26/03/19 à 12h30	3h00	Non	71	0,007	Non



Parcs de pâturage 2019



# 3. Mesures contractuelles ni agricoles ni forestières

14

## 3.1. Actions de gestion

- Printemps 2019 : Gestion par pâturage du 22/03 au 10/05 avec 71 brebis.





# 3. Mesures contractuelles ni agricoles ni forestières

15

## 3.1. Actions de gestion

- Printemps 2019 : Gestion par pâturage du 22/03 au 10/05 avec 71 brebis.



## 4. Suivis des populations de chauves-souris

16



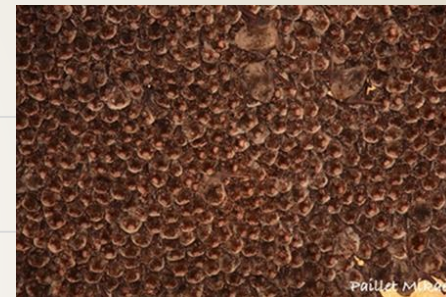
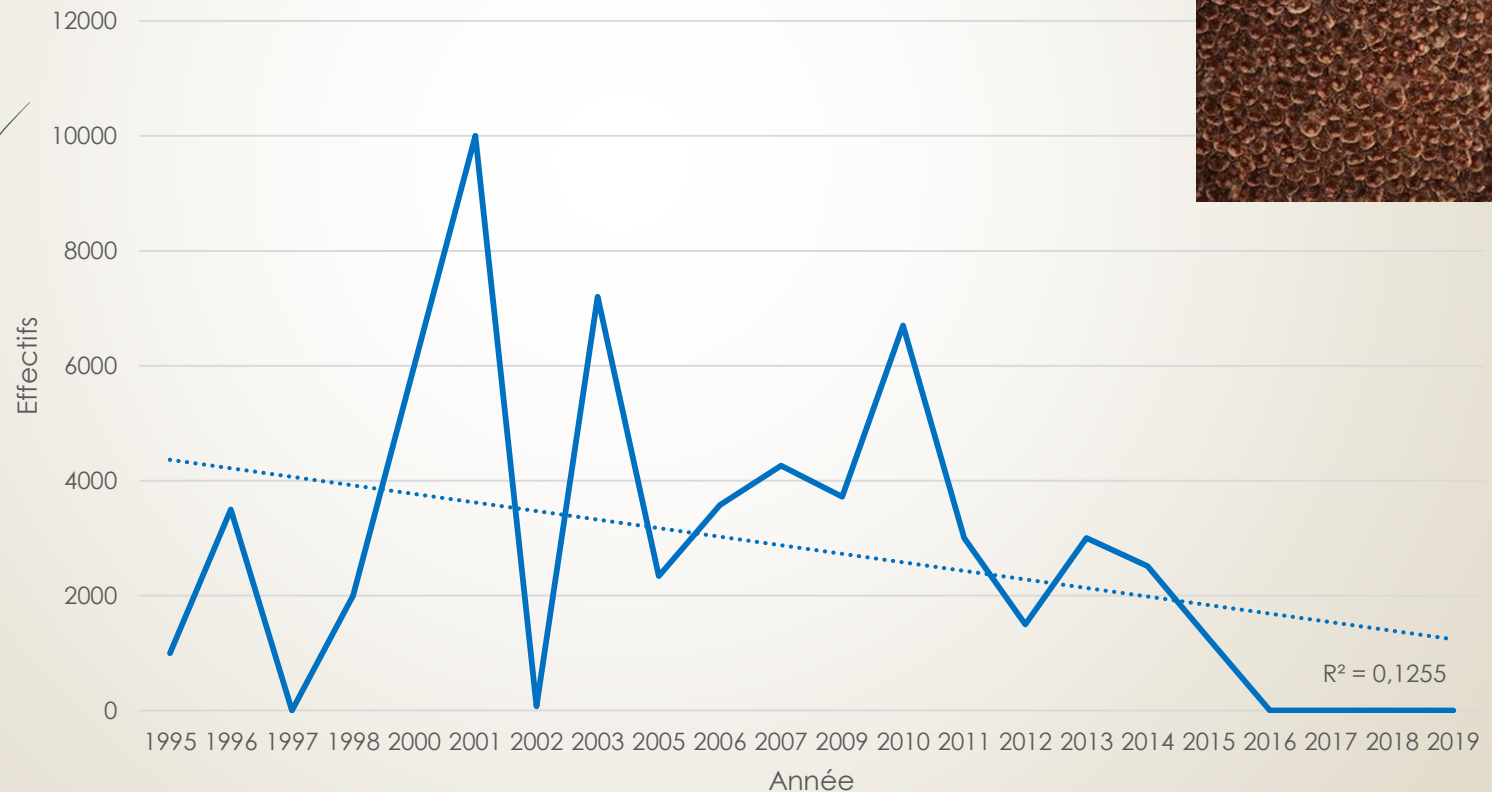


# 4. Suivis des populations de chauves-souris

## 4.1. Suivis écologiques

17

- Suivi de la **faune** : Suivis Minioptères de Schreibers en été  
**Colonie de mise bas disparue depuis 2016**





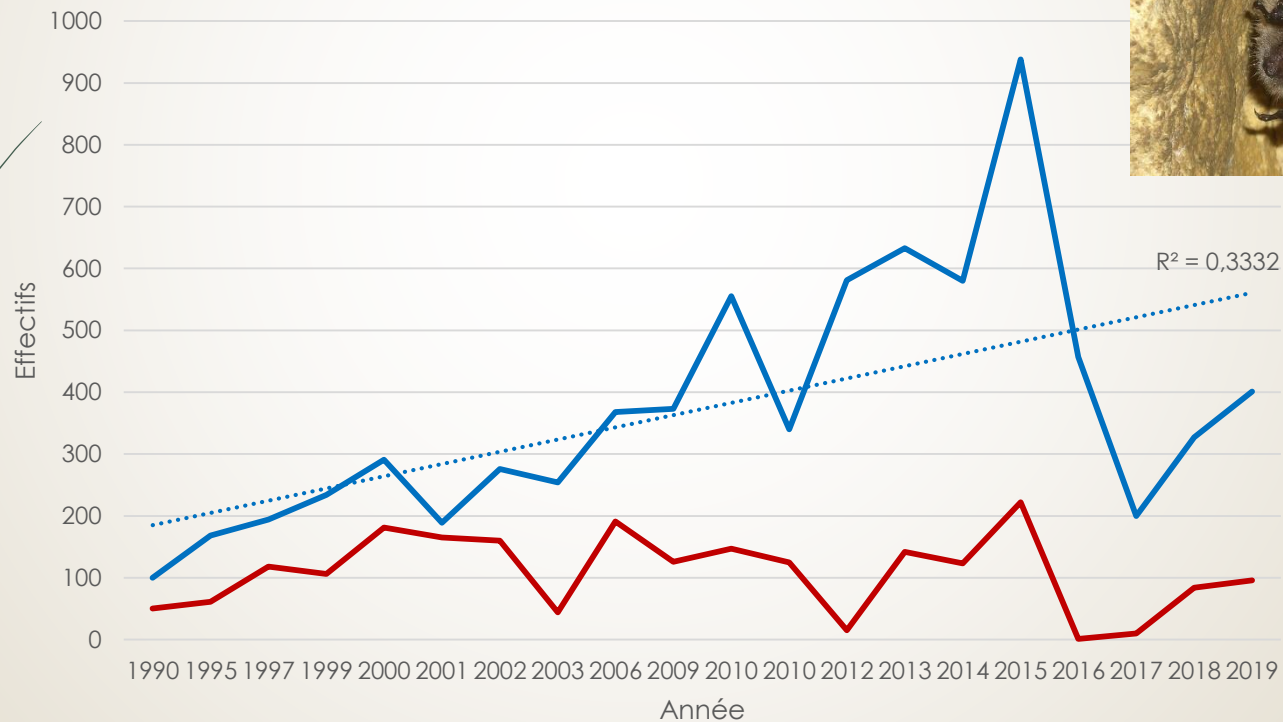
# 4. Suivis des populations de chauves-souris

## 4.1. Suivis écologiques

18



➤ Suivi de la **faune** : Suivis Murins à oreilles échancrées et Grands rhinolophes en hibernation



— Murin à oreilles échancrées

— Grand Rhinolophe

..... Linéaire (Murin à oreilles échancrées)

## 4. Suivis des populations de chauves-souris

### 4.1. Suivis écologiques

19

- Les populations de chiroptères se portent globalement mal
- Observation de dérangement en 2018



- Une rencontre avec le propriétaire du gouffre est prévue cet hiver
- Prévoir des visites OFB ?
- Réponse appel à projet DREAL pour étude condition thermo-hygrométrique dans le gouffre, analyse de guano fossile et datation d'ossements

## 5. Appui territorial

20





## 5. Appui territorial

21

- Discussions avec le Syndicat de rivière sur la gestion des berges et du cours d'eau en lien avec les habitats à Écrevisse à pattes blanches. Suivi post-travaux de restauration sur Léguillac-de-Cercles en amont du périmètre du site Natura 2000 en lien avec le PRA écrevisse.
- Problématique espèce invasive (Écrevisse signal)



## 5. Appui territorial

- Suivi post-travaux du CD24 sur le projet de continuité écologique en faveur des mammifères semi-aquatiques au niveau du franchissement de la RD2 : le passage à faune fonctionne





## 6. Mesures Agro-environnementales (MAEc)

### 6.1. Campagne 2019

- Suivi des MAEC engagées et 1 MAEC engagée en 2019
- Révision des 3 notices MAEC engagées en 2017
- Une réunion d'information auprès des exploitants agricoles (octobre 2019)
- Rédaction du PAEC 2020 (en attente de l'appel à projet)



# Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

# Programme Agro-Environnementale & Climatique

## Objectif du PAEC sur un site Natura 2000 ?

Donner la **possibilité** aux **agriculteurs** de **contractualiser** des mesures agro-environnementales et climatiques (**MAEC**) en **faveur** des enjeux du Document d'objectifs Natura 2000.

Développer un **outil** qui **aide** **financièrement** les **agriculteurs** qui **souhaitent s'engager**.

Comité de pilotage 6 décembre 2019



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE  
DU VALLON DE LA SANDONIE  
2019

Site Natura 2000  
FR 7200669 Vallon de la Sandonie



Opérateur PAEC : Chambre d'Agriculture de la Dordogne  
Animateur NATURA 2000 : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

20 novembre 2018



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire



# Programme Agro-Environnementale & Climatique

## Qu'est-ce qu'un PAEC ?

- **MAEC : 2<sup>nd</sup> Pilier PAC**
  - Règlement (UE) N°1 305/2013 (RDR3) : Soutien du développement rural par le fond européen agricole pour le développement rural (**FEADER**)
  - Document Cadre Nationale : **DCN**
  - Programme de développement rural régional (**PDRR**) « 2014-2020 » **validé en Aquitaine** (**MAEC** mesure 10.1)
  - **3 ans de contractualisation « 2019–2020-2021 »**
- Quid de l'engagement par rapport à la réforme de la PAC en 2021 ?**

Comité de pilotage 6 décembre 2019



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE  
DU VALLON DE LA SANDONIE  
2019

Site Natura 2000  
FR 7200669 Vallon de la Sandonie



Opérateur PAEC : Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Animateur NATURA 2000 : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

20 novembre 2018



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Territoire





# Mesures Agro-Environnementales & Climatiques

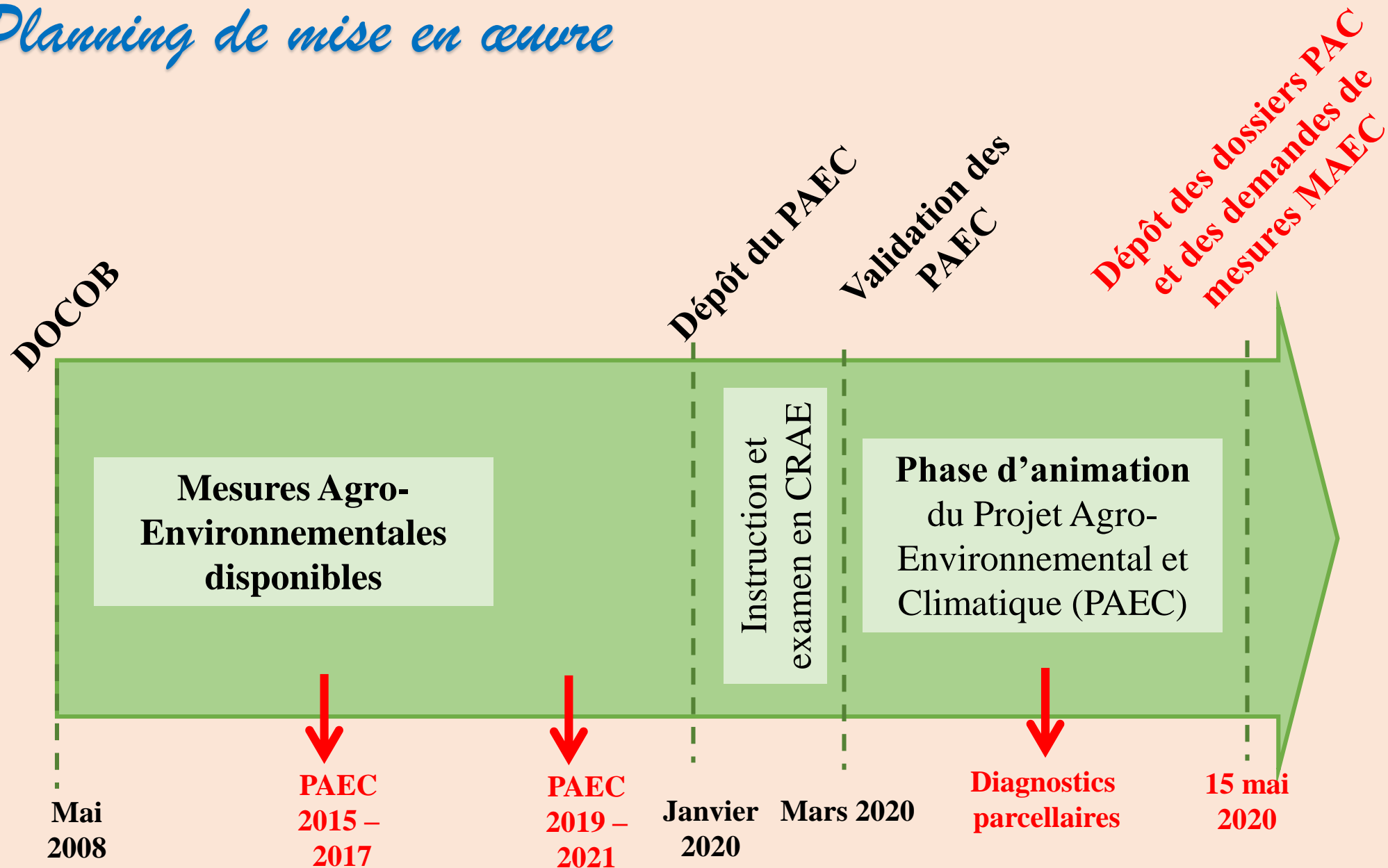
## Qu'est-ce qu'une MAEC ? :

- Définie comme la combinaison d'un ensemble d'**obligations** et d'une **rémunération : 5 ans**
- **PAEC : liste de MAEC éligibles sur un territoire**
- Rémunération calculée selon les **coûts supplémentaires, manques à gagner** et **coûts induits** liés à la mise en œuvre des pratiques agroenvironnementales
- Favoriser la mise en œuvre de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**



✓ **Exploitant agricole  
volontaire**

# Planning de mise en œuvre



# MAE : bilan du passé

Souscriptions (ha)	2008 - 2011	2015 - 2017
Conversion de terres arables en prairies		9
Retard de fauche + 0 N		59
Ouverture de lande		1
Entretien de lande		2
TOTAL surface	<b>37 ha</b>	<b>71 ha</b>
Nombre de demandes	10	13



## *MAE : bilan du passé*

Souscriptions (ha)	2008 - 2011	2015 - 2017
Conversion de terres arables en prairies		9
Retard de fauche + 0 N		59
Ouverture de lande		1
Entretien de lande		2
TOTAL surface	<b>37 ha</b>	<b>71 ha</b>
Nombre de demandes	10	13
TOTAL financier	<b>67 400 €</b>	<b>75 760 €</b>

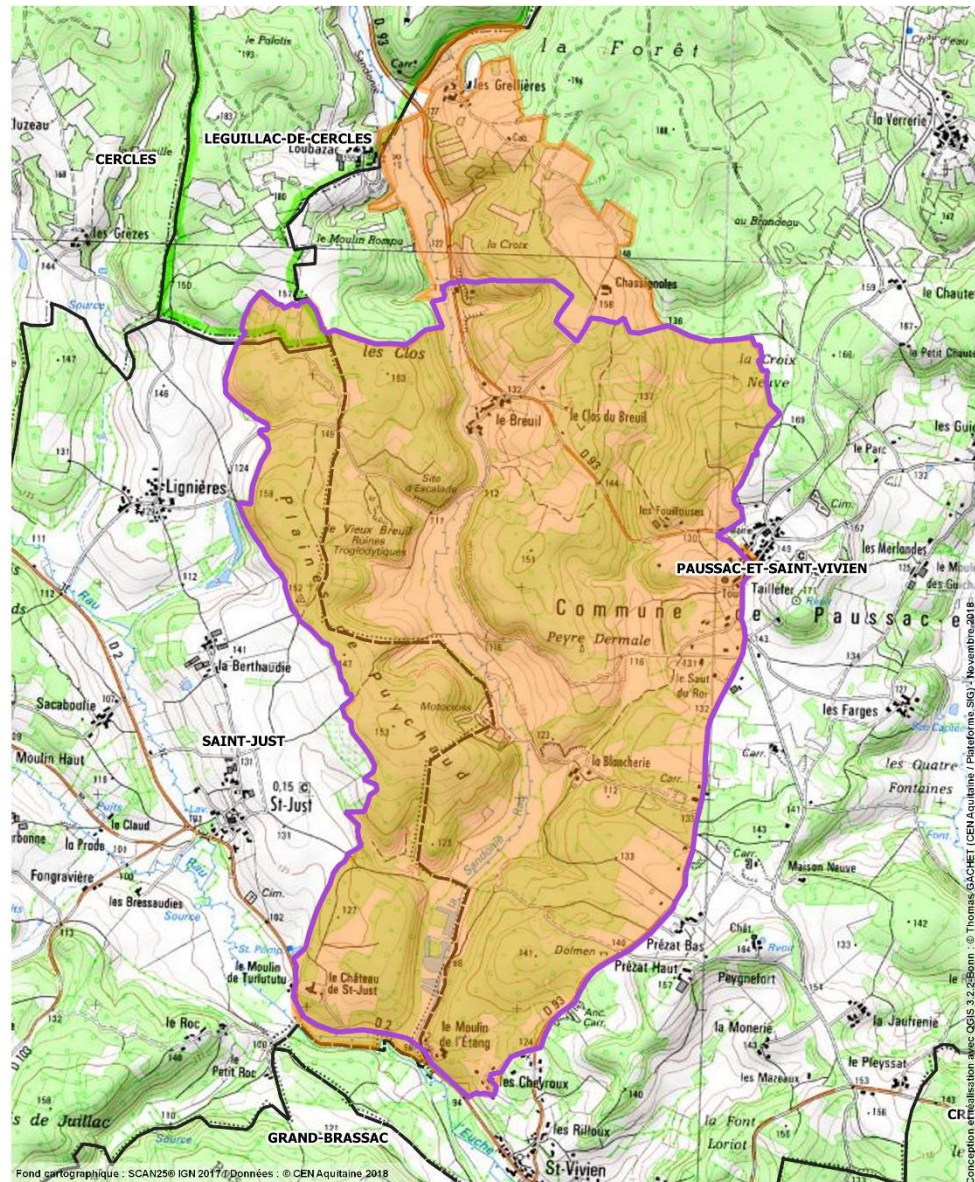
# *PAEC et MAEC : un outil co-construit*

---

## **Proposition d'un périmètre d'éligibilité à ces MAEC :**

- **Définition d'un périmètre d'éligibilité aux MAEC cohérent = Périmètre du PAEC**
- **Périmètre du PAEC : 768 ha  
projet d'extension sur Léguillac de Cercles : ABANDONNE**




Localisation du site Natura 2000 "Vallon de la Sandonie" et du territoire PAEC



Fond cartographique : SCAN250 IGN 2017/0. Données : © CEN Aquitaine 2018



0 250 500 m

-  Périmètre du site Natura 2000
-  Territoire PAEC associé Sandonie
-  Limites communales

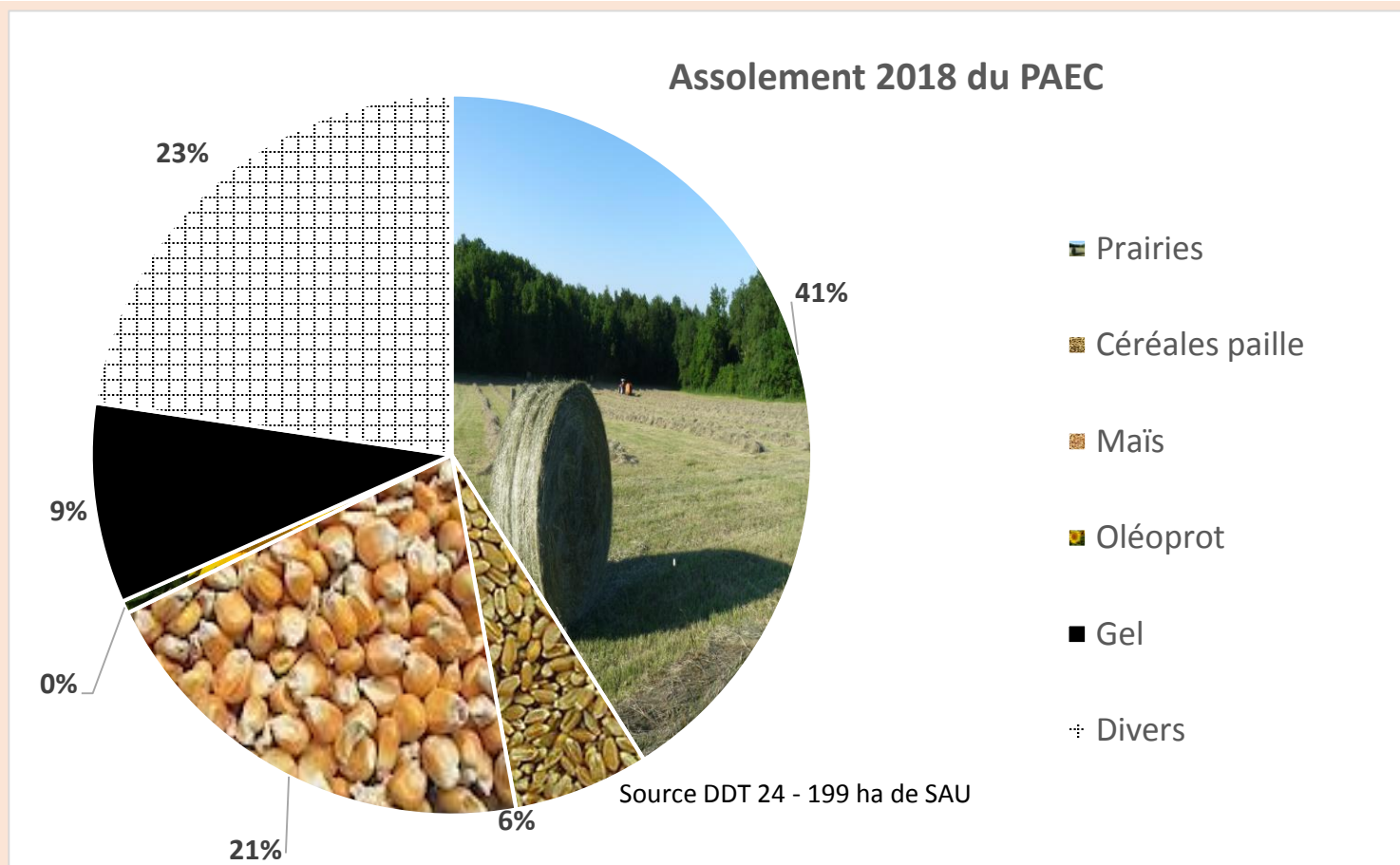


# PAEC et MAEC : un outil co-construit

## Assolement du PAEC :

➤ SAU : 200 ha ( 26 %)

157 ilots PAC – 11 agriculteurs



## MAEC 1 : Conversion de terre arable en prairie

- Planter une prairie (avant le 15 mai de l'année de la demande) sur parcelle déclarée en culture en **2019**
- Enregistrement des interventions
- Maintenir la prairie 5 ans
- respecter les couverts autorisés (pas de légumineuse pure)
- ~~0 N (minéral et organique)~~

**304 € / ha  
et par an**

# MAEC 2019 « Vallon de la Sandonie »

## MAEC 1 : Conversion de terre arable en prairie : couverts autorisés

<b>Brome</b>	<b>Fléole</b>	<b>Moha</b>	<b>Ray-Grass I, A, H</b>
<b>Dactyle</b>	<b>Gesse</b>	<b>Moutarde blanche</b>	<b>Sainfoin</b>
<b>Fétuques des prés</b>	<b>Lotier</b>	<b>Navette</b>	<b>Trèfle Alexandrie</b>
<b>Fétuque élevée</b>	<b>Lupin blanc</b>	<b>Pâturin</b>	<b>Trèfle de Perse</b>
<b>Fétuque ovine</b>	<b>Mélilot</b>	<b>Phacélie</b>	<b>Trèfle incarnat</b>
<b>Fétuque rouge</b>	<b>Minette</b>	<b>Radis fourrager</b>	<b>Trèfle blanc</b>
<b>Vesce commune</b>	<b>Vesce velue</b>	<b>Trèfle hybride</b>	<b>Trèfle de Perse</b>
	<b>Trèfle blanc</b>	<b>Trèfle souterrain</b>	<b>Trèfle incarnat</b>



## MAEC 2 : Gestion des prairies par retard de fauche

- Fauche **après du 15 juin**
- Interdiction de déprimage
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires

**172 € / ha  
et par an**

## MAEC 3 : Gestion des prairies par retard de fauche et 0 N

- Fauche **après le 5 juin**
- Interdiction de déprimage
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**165 € / ha  
et par an**

## MAEC 4 : Ouverture de pelouse en déprise et 0 N

- Diagnostic par le CEN
- Début des travaux : 1<sup>er</sup> juillet de l'année d'engagement
- Travaux d'ouverture
- Travaux d'entretien
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**292 € / ha  
et par an**



## MAEC 5 : Maintien de l'ouverture des pelouses et 0 N

- Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux indésirables
- Interdiction de retournement de la prairie
- Enregistrement des interventions
- Interdiction des produits phytosanitaires
- pas de fertilisation azotée

**82 € / ha  
et par an**

# *PAC et MAEC : un territoire avec des Questions*

---

- **Engagement de 5 ans ??? (ex 2019 - 2023)**  
Attention aux terres en fermage
- **Rémunération **par Ha et par an** -> déclaration à la PAC**
- **Financement par 75% FEADER et 25% ETAT**
- **Minimum de 300 € / ans et max de 10 000 € / an par exploitation**
- **Cahiers des charges / MAEC et définition des clauses de contrôle / sanction**



# Proposition de MAEC 2020 « Vallon de la Sandonie »

---

(réunion agriculteur du 2 octobre 2019)

- MAEC 3  
2019 : retard de fauche de 20 j et 0 N  
2020 : retard de fauche de 30 j et 0 N
- MAEC pâturage = création  
ajustement du chargement  
et 0 N ?
- MAEC 5 = arrêt  
(entretien de pelouses calcaires)





## 7. Poursuite animation du Docob 2020/2021

42

## 7. Poursuite animation du Docob 2020/2021

- Révision de la charte et du FSD, suivi des contrats Natura 2000 et proposition d'un nouveau contrat
- Réalisation des diagnostics MAEC
- Suivis des populations de chauves-souris
- Mise en œuvre d'une journée de sensibilisation
- Poursuite des discussions avec le Syndicat rivière pour prise en compte des enjeux écologiques
- Accompagnement des projets et de leur éventuelle évaluation des incidences en lien avec les services de l'Etat.

**Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine  
et la Chambre d'agriculture de la Dordogne  
vous remercie de votre attention !**

# A votre disposition!



- Informations complémentaires
- Diagnostics de parcelles – Propositions de MAEC
- Propositions de contrats
- Propositions de chartes

45

## **CEN Aquitaine**

21, rue de la Libération  
24 400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
[v.labourel@cen-aquitaine.fr](mailto:v.labourel@cen-aquitaine.fr)

## **Chambre d'Agriculture**

Bureau de Ribérac  
24 600 Ribérac  
Tél : 05 53 92 47 50  
[Philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr](mailto:Philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr)